

Arrêté du 14/01/2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2340 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

(JO n° 63 du 16 mars 2011)

Dernière modification : Arrêté du 24 août 2017 (JO n°234 du 6 octobre 2017)

Publics concernés : exploitants d'installations de blanchisseries soumises à enregistrement

Objet : prescriptions applicables aux installations soumises à enregistrement sous la rubrique 2340 : fabrication de papier carton (bois, papier, carton, imprimerie)

Entrée en vigueur : le 17 mars 2011

Délais d'application :

Les installations existantes (enregistrées après le 14/01/2011) appliquent les dispositions reprises dans le tableau selon le calendrier ci-dessous :

Prescriptions	Applicables à compter du
Article 1 ^{er}	17 mars 2011
Article 8 Article 9 Article 10 Article 11 Article 12 Article 22 Article 23 Article 24 Article 25 Article 53 Article 54	16 mars 2012

Dans le cas d'une extension d'une installation existante nécessitant un nouvel enregistrement en application de l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement, l'intégralité du présent arrêté ne s'applique néanmoins qu'à l'extension elle-même, la partie existante restant soumise aux dispositions antérieures.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice de prescriptions particulières les complétant ou les renforçant dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 (le préfet délivre l'arrêté d'enregistrement) et L. 512-7-5 (le préfet peut prendre un arrêté complémentaire du code de l'environnement).

De nouvelles dispositions ont été apportées par l'arrêté du 24 août 2017 sur les rejets aqueux aux articles 2, 26, 33, 36, 37, 38, 55, 56 (39, 57 et 60 abrogés ainsi que les annexes III et V).

Notice : Le présent arrêté définit les prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 2340.

Guide : « Rubrique 2340 – AM Enregistrement - Guide de justification » Toutes les justifications à apporter dans le dossier d'enregistrement au regard des différents articles de l'arrêté sont décrites dans ce guide en ligne sur le site aida à l'adresse suivante :

<http://www.ineris.fr/gesdoc/aida/file/2340.pdf>